Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



16 octobre 2018

SESSION ORDINAIRE 2018-2019

PROPOSITION DE RÉSOLUTION visant à demander des mesures en faveur des aidants proches

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales par M. David Weytsman

SOMMAIRE

1.	Désignation du rapporteur / de la rapporteuse	3
2.	Exposé de M. Zahoor Ellahi Manzoor, auteur principal de la proposition de résolution	3
3.	Exposé de M. Fabian Maingain, coauteur de la proposition de résolution	4
4.	Discussion générale	4
5.	Examen et vote du préambule et du dispositif	5
6.	Vote de l'ensemble de la proposition de résolution	7
7.	Approbation du rapport	7
8	Texte adopté par la commission	7

Ont participé aux travaux : Mme Michèle Carthé, Mme Dominique Dufourny (présidente), M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Fabian Maingain, M. Zahoor Ellahi Manzoor (supplée M. Jamal Ikazban), Mme Magali Plovie, Mme Simone Susskind, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. David Weytsman.

Messieurs,

La commission des Affaires sociale a examiné, en sa réunion du 16 octobre 2018, la proposition de résolution visant à demander des mesures en faveur des aidants proches

1. Désignation du rapporteur / de la rapporteuse

Sur proposition de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman est désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé de M. Zahoor Ellahi Manzoor, auteur principal de la proposition de résolution

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS), auteur principal, expose qu'il s'agit d'un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. En effet, il a déjà eu l'occasion d'intervenir assez régulièrement sur la question, et il aimerait saluer toutes ces associations qui œuvrent pour la cause des aidants proches qui font un formidable travail sur le terrain et avec lesquelles il a collaboré dans le cadre de la rédaction de ce texte.

Les aidants proches sont les personnes qui prennent soin, à titre non professionnel, d'un proche malade, dépendant ou handicapé : ils ont besoin de reconnaissance et de soutien. Via ce texte, M. Manzoor, au nom du groupe PS, demande au Gouvernement de la Commission communautaire française d'insister auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre des mesures complémentaires à celles déjà menées par le Gouvernement francophone bruxellois, notamment en matière d'accès aux droits sociaux.

L'auteur estime que cette problématique est très importante, eu égard à l'augmentation dans les années à venir du nombre d'aidants proches. En effet, les progrès médicaux permettent de vivre plus longtemps, mais pas toujours de manière autonome. Par ailleurs, beaucoup de personnes âgées souhaitent vivre chez elles le plus longtemps possible, ce qui constitue un objectif qui doit être poursuivi.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, 18 % des Bruxellois ont déclaré être aidant proche. En moyenne, ils consacrent 4,2 heures par jour à l'aide et aux soins. Bien qu'heureux de se sentir utiles, les aidants proches subissent des conséquences sociales, psychologiques, financières et même physiques liées à leur situation.

Ces personnes se retrouvent face à un manque de reconnaissance, de compréhension et d'aide. Elles se sentent seules et sans soutien. Il est important de leur permettre de continuer à aider leur proche sans pour autant impacter leur qualité de vie : leur faire bénéficier de droits et d'une protection sociale est un minimum.

Cette problématique n'est pas nouvelle. En 2014, Madame Laurette Onkelinx, alors ministre de la Santé et des Affaires Sociales, reconnaissait le statut d'aidant proche. Cette reconnaissance était une revendication forte du secteur et était une première victoire pour nombre d'associations. Malheureusement, suite à cette reconnaissance, l'actuel Gouvernement fédéral n'a jamais adopté les arrêtés d'exécution.

L'auteur dénonce le grand décalage entre l'annonce d'un meilleur statut social pour l'aidant proche et le manque de reconnaissance globale de leur statut qui persiste.

Il ne faut pas oublier qu'en janvier 2015, malgré la situation complexe des aidants proches, le Gouvernement fédéral a voulu supprimer l'existante dispense des aidants proches au chômage pour des raisons sociales et familiales, de limitation du crédit-temps sans motif, de la diminution de l'allocation de garantie de revenus, la condition du diplôme pour l'accès aux allocations d'insertion. Cependant, suite à la réaction et à la levée de bouclier de plusieurs associations, le Gouvernement fédéral a fait marche arrière en adoptant un arrêté royal visant à garantir aux chômeurs aidants proches une dispense de recherche d'emploi et le bénéfice d'une allocation.

L'auteur estime que cette mesure ne répond pas à l'ensemble des problèmes rencontrés par les aidants proches qui sont, d'une part, l'absence de la prise en compte de leur projet de vie et, d'autre part, le besoin de répit. Par ailleurs, les besoins en formations et en informations sont aussi une demande très importante des aidants proches. Il serait également nécessaire de mettre en place une protection supplémentaire sous la forme d'une assurance accidents ou leur permettre de se constituer des droits à la pension.

M. Manzoor salue le soutien apporté par le Gouvernement, notamment au projet « Jeunes aidants proches » (JAP) qui devrait se voir octroyer en 2018 un agrément pluriannuel de cinq ans en tant que projet innovant.

Concernant l'antenne bruxelloise destinée aux adultes, il y a également la volonté du Gouvernement de lui octroyer, dès l'année prochaine, un agrément en tant que réseau en action sociale.

Dans la mesure où le Gouvernement ne peut pallier seul sur ce sujet, cette proposition de résolution a pour objectif de demander des actions légales et concrètes au Gouvernement fédéral.

M. Manzoor espère pouvoir compter sur le soutien d'un grand nombre de députés du Parlement fédéral afin d'améliorer la situation de ces personnes qui font en silence et quotidiennement un travail extraordinaire qui sont souvent amenés à porter une responsabilité et une charge qui ne devraient pas être les leurs. Il est donc plus que temps de les mettre en lumière et de les aider à leur tour.

3. Exposé de M. Fabian Maingain, coauteur de la proposition de résolution

M. Fabian Maingain (Défi), coauteur, précise que la proposition de résolution vise un double objectif. Tout d'abord, celle-ci tend à encourager le Gouvernement à poursuivre sa politique de soutien en faveur des aidants proches et à demander, à exhorter le Gouvernement fédéral à adopter les arrêtés d'exécution de la loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche d'une personne en situation de grande dépendance.

S'agissant de la première demande, il est important de rappeler tout ce qui a déjà été mis en place, tant par la Commission communautaire commune que par la Commission communautaire française, pour mener les politiques de manière transversale en faveur des aidants proches et des jeunes aidants proches. Même si M. Maingain préfère toujours le rappeler, il s'agit de deux politiques distinctes et de deux besoins distincts, les jeunes et les aidants proches n'ayant pas les mêmes demandes. Outre les initiatives de financements prévues par la Commission communautaire commune relatives aux gardes à domicile spécifiques, la Commission communautaire française a, comme l'a exprimé M. Manzoor, agréé une antenne bruxelloise des aidants proches, qui a été inaugurée récemment, et offre une forme de répit aux aidants proches et aux jeunes aidants proches.

En ce qui concerne la deuxième demande, le Parlement invite le Gouvernement à demander au Gouvernement fédéral d'adopter les arrêtés d'exécution de la loi de 2014. Des contacts ont déjà été pris. La ministre Céline Fremault a été à plusieurs reprises interrogée sur le sujet et a déjà plusieurs fois déclaré qu'elle essayait de prendre des contacts avec la ministre fédérale, qu'elle avait inscrit le point à la discussion mais que, malgré cela, rien n'avançait au niveau du fédéral et que ces arrêtés restaient malheureusement bloqués. Il y a quasiment 5 à craindre que le Gouvernement ans qui ont été perdus et aujourd'hui, il est malheureusement fédéral ne bouge plus dans toute

une série de dossiers. L'objectif de cette résolution est d'essayer également d'avoir un véritable agrément, un soutien démocratique, à l'heure où s'ouvre, sans doute déjà, la campagne pour les élections de mai 2019 et faire en sorte qu'il y ait enfin des mesures claires qui soient prises pour entériner ces arrêtés et apporter les réponses nécessaires et méritées aux aidants proches à Bruxelles.

4. Discussion générale

Pour M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR), la proposition de résolution présente certains mérites, en particulier celui de rappeler l'immense défi qui est celui des aidants proches dans leur vie quotidienne, familiale et sociale.

Chaque parti évalue, de manière relativement fidèle à la réalité, les enjeux de la démographie à Bruxelles et ses conséquences en termes de vieillissement de la population et du maintien à domicile le plus tard possible. La proposition de résolution reproche au Gouvernement fédéral une soi-disant inaction alors qu'il appartient en premier lieu aux entités fédérées – et à la Commission communautaire française en particulier – d'anticiper, d'organiser et d'orchestrer tout soutien à destination des aidants proches à Bruxelles.

Pour M. Van Goidsenhoven, il est important de s'atteler à créer des espaces de paroles, financer des projets et des associations qui permettent à ces aidants proches de souffler, libérer ou créer davantage de places dans les maisons de répit.

Par ailleurs, dire que le Gouvernement fédéral est inactif est mensonger, M. Van Goidsenhoven pense notamment à la déclaration de la Ministre en charge de la Santé publique en juillet 2017 qui annonçait vouloir prendre des mesures d'ici la fin de la législature pour la reconnaissance du statut et pour la facilitation des démarches administratives des aidants proches. De même, la mesure des 500 euros défiscalisés a également une incidence indirecte mais positive sur la situation financière des aidants proches. Les choses suivent leur cours et le député rappelle que forcer l'agenda n'a jamais été une démarche très constructive entre les différents niveaux de pouvoir. Pour l'heure, le Groupe MR ne peut qu'encourager la poursuite des efforts réalisés dans le chef de la Commission communautaire française mais il ne peut soutenir le renvoi des responsabilités de cette dernière sur le dos d'autres niveaux de pouvoir. C'est la raison pour laquelle le Groupe MR s'opposera au vote de la présente proposition.

Mme Magali Plovie (Ecolo) soutiendra la proposition de résolution, notamment parce qu'elle souligne l'importance de la reconnaissance du statut et du soutien des aidants proches. À cet égard, la députée souligne la volonté de la proposition de résolution de demander au gouvernement fédéral d'avancer sur ce soutien aux aidants proches et regrette que le point A du dispositif ne soit pas plus étayé, notamment sur une priorisation des actions à mener.

- M. Fabian Maingain, coauteur, répond à M. Van Goidsenhoven que de nombreuses actions ont été mises en place par le Gouvernement et le Collège de la Commission communautaire commune. Il pense notamment au subside annuel de 32.000 euros pour l'antenne, aux budgets facultatifs additionnels de 27.000 euros, aux arrêtés du 23 novembre 2017 relatifs aux projets particuliers innovants qui permettent de soutenir la démarche, à l'agrément de l'asbl Inclusion afin de soutenir les jeunes aidants proches, le budget 2018 qui prévoit de poursuivre le soutien au projet de handi-sitting, etc. Des actes concrets ont donc été posés, contrairement à ce que M. Van Goidsenhoven affirme.
- M. Maingain rappelle qu'à de nombreuses reprises, la ministre en charge a répondu que le Gouvernement fédéral ne répondait pas à ses demandes de concertation et le regrette. La résolution vise donc à exprimer clairement un soutien politique fort en prenant des engagements clairs.
- M. Zahoor Ellahi Manzoor, auteur, rappelle que les mesures qui concernent les droits sociaux sont de la compétence du pouvoir fédéral. Ce dernier est donc le seul en mesure à prendre les arrêtés d'exécution tant attendus.

5. Examen et vote du préambule et du dispositif

Préambule

Point 1

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Points 2 à 6

Ils ne suscitent aucun commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents.

Point 7

Il est adopté par 7 voix pour et 3 voix contre.

Dispositif

Point A

Un amendement n° 1, déposé par M. David Weytsman et M. Gaëtan Van Goidsenhoven, est rédigé comme suit : « A. Remplacer le mot « continuer » par « intensifier » ».

Justification

M. David Weytsman (MR) expose que le Parlement a l'habitude de demander davantage de pouvoir avancer sur les compétences des autres parlements. La demande consiste ici à pouvoir réfléchir non seulement à l'action qui peut être menée pour l'ensemble du secteur via les compétences de la Commission communautaire française, mais également via les compétences de la Commission communautaire commune.

Une proposition de résolution peut demander au Gouvernement de relayer toute une série de demandes à d'autres gouvernements, à savoir le Gouvernement fédéral, mais aussi au Collège de la Commission communautaire commune, afin qu'il puisse avancer sur toute une série de problématiques.

Comme l'a bien souligné Mme Magalie Plovie, il est effectivement un petit peu court de dresser une liste qui s'apparente parfois à une note de bonnes intentions, alors que le Gouvernement fédéral est en train de travailler sur ce dossier, tout en essayant d'évacuer un petit peu les problèmes.

M. Weytsman précise que le premier amendement est assez simple, puisque « continuer » les efforts lui semble un petit peu court, connaissant l'ensemble des demandes du secteur qui représente environ 20 % de la population bruxelloise. Notamment, en termes de financement, il y a des efforts qui ont été effectués, mais tout le monde reconnaîtra qu'ils sont largement inférieurs aux besoins du secteur. Le premier amendement consiste à demander, avec beaucoup de pudeur, « d'intensifier » les efforts et pas simplement de « continuer » les lignes actuelles.

Mme Magali Plovie (Ecolo) estime que « continuer » les efforts, c'est peut-être, effectivement, manquer un peu d'ambition. Elle soutient l'amendement déposé par le groupe MR qui consiste à remplacer le verbe « continuer » par le verbe « intensifier ». Néanmoins, elle regrette que l'amendement ne soit pas plus précis dans son intention d'intensifier, à savoir où l'accent doit être mis sur certaines priorités et les actions à mener.

Quand bien même cet amendement ne serait pas adopté, Mme Plovie soutiendra la proposition de résolution dans son ensemble.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) entend avec intérêt ce que Madame Plovie vient de dire et il est vrai que l'on pourrait pointer un certain nombre de priorités, préciser les choses et rendre peut-être cette proposition de résolution plus utile, plus opératoire et plus précise. C'est peut-être un peu tard, mais il pense que l'idée mériterait à tout le moins d'être examinée. Il propose de constituer un groupe de travail pour compléter cette proposition de résolution dans le sens exprimé par Madame Plovie.

M. David Weytsman (MR) explique que l'idée était de pouvoir effectivement permettre à chaque niveau de pouvoir de prendre ses responsabilités. Il entend les propos de Madame Plovie qui souhaite des propositions plus claires et de les identifier afin de pouvoir les intensifier au niveau de la Commission communautaire française. Il estime que le Parlement francophone bruxellois a déjà mis en place, à l'instar du Gouvernement fédéral, toute une série de mesures dans le secteur des aidants proches où les besoins sont toujours criants.

Le deuxième amendement concerne une demande de longue date qui doit être portée par la Commission communautaire commune. Quand vous devenez, à vos dépends, du jour au lendemain un aidant proche, vous ne savez pas toujours vers qui vous tourner. Les informations sont nombreuses mais celles-ci ne sont pas toujours bien canalisées. Il est donc demandé de pouvoir effectivement créer une plateforme de coordination entre tous les acteurs de professionnels du secteur des aidants proches qui aurait, notamment, pour but de mener une réflexion sur la création d'un guichet unique.

Concernant l'amendement n° 3, il y a déjà eu de nouvelles places dans les services de répit. M. Weytsman pense que tout le monde reconnaît, au sein de l'assemblée, que c'est très important pour les aidants proches de pouvoir souffler afin de pouvoir continuer à aller de l'avant. Il reconnaît les efforts qui ont été fournis et demande que ceux-ci soient intensifiés avec pour objectif de continuer à créer de nouvelles places dans les services de répit.

Par le dépôt de l'amendement n° 4, M. Weytsman demande, au nom du groupe MR, que le Gouvernement demande au Collège de la Commission communautaire commune de pouvoir travailler, en collaboration avec les communes, sur la création de nouvelles places pour les personnes de grande dépendance en Région bruxelloise. La « grande dépendance » sousentend plusieurs formes de grande dépendance. Il manquerait environ 1.500 places en Région bruxel-

loise afin de pouvoir répondre à la demande. Il estime que cette demande est sous-estimée car celle-ci est calculée d'après des statistiques qui sont réalisés sur base de rapports qui concernent des personnes qui n'ont pas toujours conscience d'être eux-mêmes des aidants proches. Par cet amendement n° 4, il est demandé de fournir des efforts, de sensibiliser les communes et de prévoir les investissements et les financements nécessaires.

Pour conclure, M. Weytsman n'est pas convaincu que ces amendements soient suffisants et il partage l'idée de M. Van Goidsenhoven de constituer un groupe de travail afin de mener une réflexion sur cette problématique.

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS) estime que c'est déplacer le problème pour ne pas mettre la responsabilité sur le Gouvernement fédéral. Il précise que la Commission communautaire française a déjà énormément travaillé sur le sujet. Au nom du groupe PS, M. Manzoor estime que remettre tout le travail sur la Commission communautaire commune revient à déplacer le problème pour gagner du temps alors que l'État fédéral n'avance pas sur ce terrain.

Mme Magali Plovie (Ecolo), au nom du groupe Ecolo, votera contre ces deux amendements.

L'amendement n° 1 est rejeté par 4 voix pour et 6 voix contre.

Nouveau point

Un amendement n° 2, déposé par M. David Weytsman et M. Gaëtan Van Goidsenhoven, est rédigé comme suit :

- « B. De demander au Collège de la Commission communautaire commune :
 - dans son Plan santé bruxellois, de prévoir la création d'une plateforme de coordination entre tous les acteurs professionnels du secteur des aidants proches. ».

Justification

Création d'un guichet unique pour les aidants proches où ceux-ci peuvent trouver les informations nécessaires et être aiguillés, au sein des communes par exemple, vers le professionnel le plus à même de répondre à la spécificité de sa situation. Leur présenter toute information nécessaire sur une seule plateforme qui leur apporterait un soutien précieux et réel.

L'amendement n° 2 est rejeté par 3 voix pour et 7 voix contre.

M. David Weytsman (MR) ne comprend pas très bien l'attitude de la majorité. Il ne s'agit pas de retarder quoique ce soit, la preuve en est que ce texte sera voté aujourd'hui. Il ne s'agit pas, non plus, de ne pas prendre ses responsabilités. Il s'agit, au contraire, d'affirmer que le Parlement exerce des compétences dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française. Le fait de rejeter ces priorités qui sont demandées par l'intégralité du secteur, c'est pour M. Weytsman fortement interpellant, surtout que, parmi celles-ci, la création de la plateforme ne coûte rien, c'est simplement une question de coordination. Il entend qu'il y a effectivement un déséquilibre entre les demandes de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française.

M. Weytsman ne voit pas le problème d'adresser des demandes à la Commission communautaire commune, puisque cette proposition de résolution demande également au Gouvernement de relayer toute une série de demandes au Gouvernement fédéral, d'autant plus que la Commission communautaire commune va devoir très rapidement devoir analyser le Plan santé. Voter contre cet amendement lui semble vraiment être un jeu politicien particulièrement désagréable.

Un amendement n° 3, déposé par M. David Weytsman et M. Gaëtan Van Goidsenhoven, est rédigé comme suit :

- « B. De demander au Collège de la Commission communautaire commune :
 - de financer de nouvelles places dans les services de répit. ».

Justification

Malgré les efforts du Gouvernement, un manque de places dans les services reste à constater à Bruxelles face à la demande. Il est donc impératif de répondre le mieux possible aux besoins de ce public.

L'amendement n° 3 est rejeté par 3 voix pour et 7 voix contre.

Un amendement n° 4, déposé par M. David Weytsman et M. Gaëtan Van Goidsenhoven, est rédigé comme suit :

« C. De demander au Collège de la Commission communautaire commune, en collaboration avec les communes, de créer de nouvelles places pour les personnes de grande dépendance à Bruxelles, ».

Justification

Malgré le Plan autisme transversal, les carences en matière d'accompagnement de grande dépendance restent sévères. Bien que les associations reconnaissent les efforts du Gouvernement, l'ouverture de places d'accueil doit être plus importante.

L'amendement n° 4 est rejeté par 3 voix pour et 7 voix contre.

Le point A est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

Points B et C

Ils ne suscitent aucun commentaire et sont adoptés par 7 voix pour et 3 abstentions.

6. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté par 7 voix pour et 3 abstentions.

7. Approbation du rapport

La commission fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

8. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte de la proposition de résolution tel qu'il figure au document parlementaire 105 (2017-2018) n° 1.

Le Rapporteur,

La Présidente,

David WEYTSMAN

Dominique DUFOURNY